



Achat chez un electricien auto

Par **lemoine bruno_old**, le **02/08/2007 à 11:10**

j ai acheter chez un electricien auto une piece d un alternateur neuve (regulateur) pensant que c etait cette piece qui a mis ma voiture en panne,apres pose de cette piece neuve ,ce n est celle ci que je doit changer;rnelle n a pas servie et donc elle comme quand je l ai acheter 1 heure avant.rnapres appelle au garage le vendeur ne veut pas me la remboursé ! suis je rnobligé de garder cette piece qui ne me sert a rien sachant que je l ai acheter rnen carte hier vers 18h et que je lui et demander de la reprendre a 19hrnmerci

Par **poupee_russe92**, le **02/08/2007 à 11:47**

Bonjour,rnrnsi vous avez acheté cette pièce au garagiste sans qu'il soit convenu par écrit ou oralement (mais difficilement prouvable dans ce cas), que vous l'achetiez sous condition suspensive qu'elle corresponde à votre véhicule ou à votre panne, vous ne pouvez pas exiger que votre garagiste la reprenne.rnrnOn trouve souvent des clauses de ce type dans les magasins de vetements, où on a la possibilité d'échanger ou d'obtenir un avoir...rnrnCordialement.rnrnEsther

Par **lemoine bruno_old**, le **02/08/2007 à 13:15**

merci du renseignement je le saurai a l avenir